

**Plan de déconfinement progressif de la Caf du Rhône
Annexe 1**

Les populations dites vulnérables ou « à risque »

En cohérence avec les préconisations gouvernementales, sont maintenues à leur domicile, en télétravail exceptionnel dès que cela est possible, les populations suivantes :

- **les salariées en période de grossesse,**
- **les salariés pris en charge en affection de longue durée (ALD) au titre des pathologies suivantes :**
 - *accident vasculaire cérébral invalidant,*
 - *insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques,*
 - *artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques,*
 - *insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves,*
 - *maladies chroniques actives du foie et cirrhoses,*
 - *déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH),*
 - *diabète de type 1 et diabète de type 2,*
 - *formes graves des affections neurologiques et musculaires (Neuromyopathies et autres, myasthénies et autres affections neuromusculaires),*
 - *hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères (drépanocytose),*
 - *maladie coronaire,*
 - *insuffisance respiratoire chronique grave,*
 - *maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé,*
 - *Mucoviscidose,*
 - *néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif,*
 - *paraplégie,*
 - *vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique,*
 - *polyarthrite rhumatoïde évolutive,*
 - *rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives,*
 - *sclérose en plaques,*
 - *spondylarthrite grave,*
 - *suites de transplantation d'organe,*
 - *tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.*
- **les salariés vulnérables c'est-à-dire « à risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19 » dont la liste a été définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) :**
 - *les personnes âgées de 70 ans et plus (les patients entre 50 et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée),*
 - *les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, une insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV,*
 - *les malades atteints de cirrhose au stade B au moins,*
 - *les patients aux antécédents cardiovasculaires (hypertension artérielle, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque),*
 - *les diabétiques insulino-dépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie),*
 - *les insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale,*
 - *les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :*
 - *médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,*
 - *infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn,*
 - *consécutives à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques,*
 - *atteintes d'hémopathie maligne en cours de traitement,*
 - *présentant un cancer métastasé,*
 - *les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m²), par analogie avec la grippe A (H1N1) mais aussi une obésité avec un indice de masse corporelle > 30kg/m².*